

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 23 juillet 2024

Convocation : 18 juillet 2024 Date d'affichage : 18 juillet 2024

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-trois juillet à dix-neuf heures à Serrières - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	-
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompiere les Ormes), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, Mme Chantal WALLUT à M. Rémy MARTINOT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Jean-Noël BERNARD

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) – Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Christophe BALVAY (Trambly) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

Modification du tableau des effectifs au 23 juillet 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-47

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024-17 du 10 avril 2024 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer :

- un poste de puéricultrice à temps plein,
- un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps plein,
- un poste d'adjoint d'animation à temps plein,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs modifié de la façon suivante :

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
Filière administrative							
	Attaché Principal	A	35H	1	0		
	Attaché	A	35 H	1	0		
	Rédacteur principal 1 ^o classe	B	35 H	3	2	2	
	Rédacteur principal 2 ^o classe	B	35 H	3	0		
	Rédacteur	B	35 H	2	1		1
	Adjoint administratif principal 1e classe	C	35 H	2	2	2	
	Adjoint administratif principal 2e classe	C	35 H	1	0		
	Adjoint administratif	C	35 H	5	4	3	1
	Adjoint administratif	C	28 H	1	0		
	Adjoint administratif	C	18 H	1	1	1	
	Adjoint administratif	C	14 H	1	1	1	
Filière technique							
	Ingénieur	A	35H	1	0		
	Technicien principal 1e classe	B	35H	1	1	1	
	Technicien	B	35H	3	1		1
	Adjoint technique Pal 2e Cl	C	17H30	1	1	1	1
	Adjoint technique	C	35H	1	0		
	Adjoint technique	C	17H30	1	1		1
	Adjoint technique	C	15H	1	1		1
	Adjoint technique	C	9H	3	3		3
	Adjoint technique	C	6H30	1	0		
	Adjoint technique	C	2H	1	0		
	Adjoint technique	C	3H30	1	1		1
	Adjoint technique	C	5H	1	0		

REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com

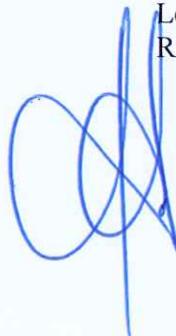
DELIB 2024-47

Filière	Grades	Cat	Tps de travail	Postes créés	Postes pourvus	Effectivement pourvu par titulaire	Effectivement pourvu par contractuel
Filière Animation							
	Animateur	B	30H	1	1	1	
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	35H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 1e Cl	C	30H	1	0		
	Adjoint Animation Pal 2° Cl	C	35 H	1	1	1	
	Adjoint Animation	C	35H	8	8	4	4
	Adjoint Animation	C	32H	1	0		
	Adjoint Animation	C	31H	1	1	1	
	Adjoint Animation	C	30H	8	3	0	3
	Adjoint Animation	C	28H	1	0		
	Adjoint Animation	C	15H	1	1		1
Filière Médico-Sociale							
	Puéricultrice	A	35h	1	1		1
	Auxil. Puéricul. Classe supérieure	B	35H	3	3	3	
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	35 H	3	2	1	1
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	28 H	1	0		
	Auxil. Puéricul. Classe normale	B	17H	1	1		1
Filière Sociale							
	Educateur Jeunes Enfants	A	35H	1	0		
TOTAL				71	42	22	21

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal 2024 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT




REÇU EN PREFECTURE

le 26/07/2024

Application agréée E-legalite.com